

**Dossier de demande de subvention 2025**

**"Association loi 1901"**

* **ASSOCIATION :**

Le versement des subventions accordées par la commune de Léognan dépendent de l’intérêt local, résultant de l’article L. *2121-29*, *L. 3211-1 et L. 4222-1* du Code Général Collectivités Territoriales selon lequel « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune (…) ».

A ce titre, l’article L. *1611-4* alinéa 1 du CGCT prévoit que « Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ». La collectivité est libre de demander tout document qu’elle estime nécessaire pour justifier l’utilisation de la subvention.

Du reste, l’article L. *1611-4* alinéa 2 du CGCT rend obligatoire la transmission « à l’autorité qui a mandaté la subvention d’une copie certifiée du budget et des comptes de l’association, ainsi que de tout document faisant connaitre les résultats de l’activité ».

Si la collectivité se rendait compte d’une affectation non conforme, elle serait dans l’obligation de demander la restitution des sommes versées.

L’octroi d’une précédente subvention ne donne aucun droit à versement l’année suivante. Il ne peut être assimilé à une décision administrative individuelle défavorable, au sens de l’article 1er de la loi n° *79-587* relative à la motivation des actes administratifs et à l’amélioration des relations entre l’administration et le public. L’obligation de motivation du refus d’accorder une subvention ne s’impose donc pas légalement.

Enfin il convient de rappeler que l’octroi d’une subvention est un pouvoir discrétionnaire de l’assemblée délibérante de la collectivité locale.

Toute fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articules *441-6* et *441-7* du code pénal.

**Identification de votre association**

Nom de votre association :

Numéro de SIRET :

Sigle de votre association :

Adresse de son siège social :

Téléphone :

Courriel :

Site web :

Adresse de correspondance, si différente :

**Merci d’informer le service Vie Associative : sport@mairie-leognan.fr pour tout changement de coordonnées ou de membres dirigeants de votre association afin de mettre à jour la base de données associatives.**

Table des matières

[I. Informations pratiques 3](#_Toc494462776)

[II. Pièces à joindre au dossier 3](#_Toc494462777)

[III. Présentation de votre association 4](#_Toc494462778)

[IV. Compte de résultat 6](#_Toc494462779)

[V. Budget prévisionnel 6](#_Toc494462780)

[VI. Associations sportives *(uniquement pour les associations sportives)* 7](#_Toc494462781)

[VII. Formations et actions *(uniquement pour les associations sportives)* 8](#_Toc494462782)

VIII. Autorisation ………………………………………………………………………………………………………………………………..9

# Informations pratiques

Ce formulaire est destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la part de la Commune de Léognan. Il concerne les demandes d'aide au fonctionnement.

Si votre demande est acceptée, vous vous engagez notamment à :

⮚ Utiliser la subvention pour un usage conforme à la demande initiale,

⮚ A tenir votre comptabilité conformément aux règles en vigueur,

⮚ A fournir un bilan financier de l’Association **certifié**.

**N’hésitez pas à contacter nos services**

**Pour toute difficulté concernant votre dossier au : 05.57.96.00.39**

# Pièces à joindre obligatoirement au dossier

* Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou un Relevé d'Identité Postal (RIP),
* Le dernier rapport d'Assemblée Générale,
* Un exemplaire des statuts en vigueur **si première demande**,
* Un exemplaire du récépissé de déclaration en Préfecture et une copie de la parution au Journal Officiel **si première demande.**

**Selon les structures** (présence de salariés, ...)

* Le détail des charges de personnel (type de contrat, temps estimé sur l'action…),
* L'organigramme du personnel à la date de la demande.

Vous êtes invité à joindre toutes pièces ou informations pertinentes relatives à votre association susceptible d'aider les services de la Commune de Léognan à mieux appréhender votre activité et votre fonctionnement (règlement intérieur, convention vous liant à un autre financeur ou à une fédération…).

**Aucun dossier ne pourra être instruit :**

⮚ Si l'objet de la demande n'entre pas dans les compétences de la Commune de Léognan,

⮚ Si la totalité du bilan (N-1) n'a pas été transmis à nos services,

⮚ Sans la signature du représentant légal de l'association,

⮚ Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association vous devez joindre le pouvoir permettant d'engager celle-ci,

⮚ Si le dossier n’est pas transmis en temps et en heure à nos services.

# Présentation de votre association

**Identification du représentant légal / Président(e) / ou autre personne désignée par les statuts**

Nom : Prénom :

Qualité :

Téléphone :

**Assurance**

Nom et adresse de la compagnie :

Numéro de police d’assurance de responsabilité civile :

**Renseignements d’ordre administratif et juridique**

Déclaration en préfecture le :

Date de publication au journal officiel :

Objet de votre association selon les statuts :

**Votre association est-elle affiliée à une fédération ?**

🞏 Non 🞏 OMS

🞏 Oui / dans ce cas précisez le(s)quel(s) : 🞏 OMSC

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire au compte ?

🞏 Non

🞏 Oui

Nombre d’adhérents au jour de la déclaration :

Total : + de 18 ans : **%LEOGNANAIS**

Total : moins de 18 ans : **%LEOGNANAIS**

Composition du Conseil d’Administration et du Bureau à la date de la demande :

(Préciser s’il y a lieu, le nombre d’élus locaux invités à ces instances avec voix délibérative)

**Autres informations pertinentes relatives à votre association que vous souhaitez indiquer**

# Compte de résultat

Compléter et renvoyer la pièce jointe en format Excel.

**Montant total de la trésorerie, il est égal à la somme : …………………….. €**

* Solde du relevé bancaire.
* Solde du fond de caisse.
* Solde de l’argent placé.

# Budget prévisionnel

Compléter et renvoyer la pièce jointe en format Excel.

***Attention***

***Pour le budget prévisionnel, le total des recettes doit être égal à celui des dépenses. Le montant de la subvention municipale doit être identique*** ***à celui de l’année précédente.***

**Rappel de l’article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :** **« toute association ayant reçu une subvention peut être soumis au contrôle des délégués de la commune qui ont accordé cette subvention ».**

Fait le …. / ….. / …….

Le Président Le trésorier Le vérificateur aux comptes

# Associations sportives

***A remplir uniquement par les associations sportives communales adhérentes à l’OMS***

**Effectifs pour la saison en 2024 /2025**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Compétition** | **Compétition** | **Dirigeants et Educateurs** | **Loisirs** | **Total** |
| **Catégorie** | **- 18 F** | **- 18 M** | **+ 18 F** | **+ 18 M** | **F\*** | **M\*** | **F** | **M** |  |
| **Nombre d’adhérents payant une cotisation** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

*\* Dirigeants ou éducateurs non comptabilisés dans les catégories compétition et loisirs.*

***Pour être pris en compte, ces effectifs doivent être obligatoirement accompagnés d’un justificatif fédéral mentionnant le nombre d’adhérents de moins de 18 ans et de plus de 18 ans. Ce justificatif correspond à la ligne « cotisations licences » du budget prévisionnel.***

***NOUVEAUTE 2024 : AIDE AUX TRANSPORTS POUR LA COMPETITION***

* ***Pour être prise en compte, cette demande doit être obligatoirement accompagnée d’un justificatif du nombre de licenciés (hors loisirs et dirigeants) pratiquants en compétitions officielles.***
* ***Merci de joindre également un justificatif d’inscription en compétition (calendriers officiels, inscriptions fédérales…)***

***Pour les associations non affiliées, une attestation sur l’honneur signée du Président mentionnant le nombre d’adhérents de moins de 18 ans et de plus de 18 ans devra être fournie. Cette attestation correspond à la ligne « cotisations licences » du budget prévisionnel.***

# Formations et actions

Nombre de cadres ayant suivis des formations diplômantes ou qualifiantes (*fournir factures ou justificatifs officiels)* :

**Participation aux manifestations organisées par**:

**OMS**:

**OMSC :**

**Mairie :**

**CAP33 :**

**AUTRE PRECISER :**

**Secteurs d’activité (cochez la bonne mention)**

🔾 CATEGORIE 1: SPORT

🔾 CATEGORIE 2: MULTI ACTIVITES

🔾 CATEGORIE 3: ANIMATION

🔾 CATEGORIE 4: ART ET CULTURE

🔾 CATEGORIE 5: SCOLAIRE

🔾 CATEGORIE 6 : AUTRES (quartiers, anciens combattants, caritatives, DFCI ….)

**Détail de vos activités (organisation de concerts, de spectacles, dessin peinture, poterie, …)**

# Autorisation

**Autorisation de diffusion des informations**

Je, soussigné(e) ..............................................., Président(e) de l’association ...................................................................................... autorise la Commune de Léognan à diffuser les informations fournies dans ce document.

Il est rappelé que Madame/Monsieur ............................................., Président(e) de l’association possède le droit de se retirer de la base de données « association » conformément à l’article 38 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, en envoyant par courrier recommandé sa demande auprès de la Commune de Léognan (cachet de la poste faisant foi). La commune dispose d’un délai légal de deux mois pour répondre à votre demande.

 Signature du Président(e) de l’association

 Précédé de la mention « lu et approuvé »